

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

## 20111121\_DL\_06

## **OBJET:**

Contribution du Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique au SDTAN de la Somme

Date de convocation : 6 octobre 2011

# Date de séance : 21 novembre 2011

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2011

Membres en exercice: 37

Membres présents : 24

Membres votants: 27

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

## Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mille onze, le 21 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR. Jean-Marie BLONDELLE. Stéphane BRUNEL. Michel CAPON. Daniel CARPENTIER, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Pascal DEMARTHE, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Dominique MAGNIER. Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Paul PILOT, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

**Pouvoirs**: Marion LEPRESLE à Jean-François VASSEUR Olivier JARDE à François DENEUGNY Laurent SOMON à Claude DEFLESSELLE

Secrétaires de séance : Jean-Claude RENAUX et Michel CAPON

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le projet de convention avec le groupement régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie
- Considérant l'intérêt que peut apporter leur contribution au niveau local dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN de la Somme

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – Le projet de convention portant sur la contribution du GRIEP au SDTAN de la Somme est approuvé.

**ARTICLE 2** – Le Président est autorisé à signer la présente convention et verser au GRIEP la subvention correspondante :

Année 2012 : 5 250 € Année 2013 : 4 500 € Année 2014 : 4 000 € Total .......13 750 €

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.